1ère et 2ème années

Pour ces deux années, le matériel nécessaire pour travailler à l'école sera fourni gratuitement aux enfants.

« Seules les fournitures scolaires suivantes ne sont pas fournies par les écoles et restent donc à charge des responsables légaux de l'élève : le cartable et le plumier non garni ainsi que les tenues vestimentaires et sportives usuelles de l'élève.
En cas de perte, de vol ou de dégradation du matériel acquis, du fait de l'élève, les frais de remplacement ou de réparation seront imputés à la personne investie de l'autorité parentale, sauf si l'incident résulte d'un cas de force majeure. La réclamation de ce type de frais devra être appréciée au cout réel.
Au-delà de ces éléments, certaines fournitures non-scolaires relèvent de la responsabilité des parents (repas, collations et mouchoirs). »

A prévoir par les parents : **avec le prénom de l'enfant**

- Un cartable rigide : évitez les roulettes et les sacs à dos.
- Un plumier **vide** (trousse, fourre-tout, pas avec des étages)
- Un sac de sport avec des chaussures de sport (qui resteront à l'école), un short ou legging(collant) bleu foncé ou noir et un t-shirt blanc.
- Une boite pour la collation
- Une boite pour le diner
- Une gourde remplie d'**eau**
- 2 boites de mouchoirs

MERCI